



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 5/2020

Séance ordinaire du 15 décembre 2020
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

Membres présents :	71
Membres absents excusés :	5
Membre non excusé :	<u>1</u>
Effectif total :	77

Absents excusés : Mmes Maryline Jatton et Nathalie LINIGER, et MM. Jean-Marie COOWAR, Constantin DOUROS et Marco TADDEI.

Absent non excusé : M. Patrick ASSAL.

A 18h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel bien compétent pour leur engagement au bon déroulement de cette séance du Conseil. Il les fait tous applaudir. Il salue également le public et la presse présents ce soir, le Bureau ainsi que nos deux secrétaires.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 71 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues :

Ce matin, nous avons été informés du décès de M. William Rod, ancien conseiller communal radical. Le Président fait lever l'assistance et une minute de silence lui est consacrée.

En respect des mesures sanitaires, il n'y a pas de micro portatif ce soir. Les conseillers doivent donc se présenter au pupitre lors de la prise de parole et garder le masque.

Nous pensons à Noël, et qui dit Noël dit cadeaux. Les jetons de présence sont attendus par un grand nombre d'entre nous. Il y a des situations socio-financières difficiles au sein de notre Conseil, sachez que le Président y est sensible et il s'efforce d'aider au maximum ceux qui



sont un petit peu dans le besoin ces temps. Aussi, merci de répondre s'il y a des erreurs au prochain courriel qui sera envoyé par le Secrétariat. Le décompte des jetons aura lieu dès demain et le récapitulatif nominatif sera envoyé très prochainement.

Au nom du Bureau, de la Municipalité, du Greffe et de votre Président, un grand merci pour avoir respecté tous ces engagements et d'être présents encore très nombreuses et nombreux ce soir pour le respect démocratique. C'est une réussite dans cette année tourmentée et il tenait à le dire très sincèrement, merci !

Le Président a reçu deux démissions, celles de M. Philippe Morey et de Mme Christelle Despont, toutes les deux pour le 31 décembre 2020. Le Président fait lecture des deux lettres de démission et nos collègues sont applaudis.

La votation fédérale du 29 novembre a donné les résultats suivants :

Objets 1 : Entreprises responsables – Pour protéger l'être humain et l'environnement

Bulletins rentrés : 2995 Blancs : 29 Nuls : 2 - Bulletins valables : 2964

Oui : 1706 Non : 1258 – Taux de participation : 54.97%

Objets 2 : Entreprises responsables – Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre

Bulletins rentrés : 2995 Blancs : 58 Nuls : 1 - Bulletins valables : 2936

Oui : 1390 Non : 1546 – Taux de participation : 54.97%

Il a également écrit à notre collègue M. Ernest Corbaz pour le décès de sa tante.

Il a heureusement eu le moral remonté avec la visite de sémillants nonagénaires où il a été très bien reçu. Vous pourrez en lire les échos dans le prochain numéro du « Palinzard ».

Il a décidé de relancer une idée de ses prédécesseurs, celle d'une confrérie des anciens Présidents-es du Conseil communal. Il se réjouit d'œuvrer à cette tâche qui correspond à fédérer cet esprit trans-partis, trans-politique que nous vivons déjà au sein du Bureau depuis des années.

A la fin de cette séance, en plus des bouteilles de vin de la commune, un cadeau vous sera remis. Oh, il n'est pas nécessaire de venir le chercher avec un camion ... (rires). Vous le trouverez à une table à la sortie de séance : merci de respecter les distances dans les deux colonnes par ordre alphabétique. Il remercie d'ores et déjà Mmes Aeschbacher et Estoppey du coup de main pour la distribution.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2020

M. Félix Schmidt : pg. 500, 4^{ème} ligne de son intervention, remplacer « A ce rythme-là, il faudra 50 ans pour rénover tous les bâtiments » par « A ce rythme-là, il faudra **100 ans** pour rénover tous les bâtiments ».

M. Erich Dürst : pg. 499- 17^{ème} ligne, remplacer la phrase par « Ce postulat *semble* dire qu'il faut tout raser puis reconstruire et le monde sera meilleur »

Le procès-verbal n'appelant plus d'autres remarques, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL *(en remplacement de Mme Catherine Burki, démissionnaire).*

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz, président du groupe Socialiste. Il tient à excuser le candidat devant être assermenté ce soir. Il se présentera en 2021.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES *(en remplacement de Mme Catherine Burki, démissionnaire).*

Au nom du groupe Socialiste, M. Michael Crottaz présente la candidature de Mme Sandrine Largey Botti comme membre à la CoFin.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président la déclare élue tacitement.

5. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS *(en remplacement de Mme Catherine Burki et M. Alain Mermoud, démissionnaires, et M. Félix Schmidt, membre démissionnaire de la commission).*

Au nom du groupe Socialiste, M. Michael Crottaz présente la candidature de M. Jean-Pierre Michaud en tant que membre.

Au nom du groupe UDC, Mme Anne-Marie Fischer présente la candidature de M. Philippe Koch en tant que membre suppléant.

Au nom du groupe PLR, M. Alexander Omuku présente la candidature de Mme Cosette Perfect en tant que membre.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.



6. **ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE** *(en remplacement de M. Félix Schmidt, membre démissionnaire de la commission).*

Au nom du groupe PLR, M. Alexander Omuku présente la candidature de M. Adame Biruk en tant que membre suppléant à la Commission de politique régionale.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

7. **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

▪ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

Création de deux fonds, un pour le soutien aux entreprises et un pour les personnes dans le besoin suite à la crise du Covid-19 : ce dernier, comme déjà mentionné lors de la dernière séance, sera proposé lors de l'établissement des comptes au mois de juin. Ce fonds « Covid » permettra de soutenir un certain nombre de personnes ou d'entités ayant souffert pendant cette période si particulière, que les mailles du filet cantonal et fédéral auront oublié ainsi qu'un certain nombre d'actions de la Municipalité. Mais plus de détails reviendront lors de l'établissement des comptes. Un autre fonds est également envisagé, un fonds d'aide économique local. La proposition qui vous sera soumise sous forme de préavis au Conseil communal lors de la séance de février proposera à chaque Palinzard adulte un bon de CHF 40.- à faire valoir dans les commerces de la commune. La Municipalité a d'ailleurs contacté l'Association des commerçants et artisans d'Epalinges, qui, enthousiasmée, a communiqué cette information dans son journal, avant que les modalités définitives de la Municipalité soient adoptées. La proposition aura donc une autre mouture que celle expliquée dans le journal de l'Association des commerçants.

Réponse au vœu de M. Balsiger sur la distribution de sacs poubelle lors de la location des refuges : lors de la séance du 19 février 2019, M. Balsiger avait déposé un vœu à la Municipalité demandant la réduction du nombre de sacs poubelles inclus dans le prix de location des refuges. La Municipalité s'est renseignée sur les possibilités de location de vaisselle réutilisable et dès le 1^{er} septembre 2019, les locataires ont été informés de la possibilité de commander un kit de vaisselle réutilisable donnant droit à une réduction de CHF 15.- sur le prix de location du refuge. Quant aux sacs, ils sont toujours au nombre de 5 unités, incluses dans le prix, sachant que les sacs non utilisés peuvent rester propriété du locataire. En vue de la mise en service d'un nouveau programme de gestion des salles, les règlements sont en cours de révision mais pour les refuges, il a été prévu dès janvier 2021 que seuls 3 sacs seront remis aux locataires qui optent pour la solution de vaisselle réutilisable, avec une réduction de CHF 4.- et toujours 5 sacs pour ceux qui n'optent pas pour cette variante, afin d'éviter des solutions « maisons » en brûlant des déchets, en utilisant des sacs noirs ou faisant du littering comme cela a déjà été observé.

Précisions sur le traitement des pétitions par le Conseil communal ou la Municipalité : il revient sur l'intervention de Mme la Conseillère Fabienne Guignard lors de la dernière séance qui s'étonnait qu'une pétition n'aie pas été transmise par la Municipalité à la Commission des pétitions. Il souhaite expliquer ce que disent le règlement du Conseil et la loi sur les communes à ce sujet. La loi sur les communes dit à son art. 34b que le Conseil général ou communal examine les pétitions qui lui sont adressées. Si la pétition porte sur



une attribution de la Municipalité ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, elle est transmise sans délai à l'autorité compétente. Si la pétition relève de la compétence du Conseil communal, elle est renvoyée à l'examen d'une commission. Pour rappel, les compétences du Conseil sont celles qui sont définies par la loi sur les communes et par notre règlement du Conseil communal à l'art. 17. Lorsque la commission estime que la pétition concerne une attribution de la Municipalité ou une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, la commission rapporte au Conseil en proposant le renvoi sans délai à l'autorité compétente. Dans ce cas, le Conseil peut demander à la Municipalité de l'informer de la suite donnée à la pétition. Quant à notre règlement du Conseil, il dit à son art. 46 que la commission des pétitions examine les pétitions qui sont adressées au Conseil ou qui lui sont transmises par la Municipalité. Les art. 76a et 76b reprennent donc l'art. de la LC. Notant que par analogie, la Municipalité est tenue de transmettre sans délai au Conseil communal une pétition qui serait objet de sa compétence. Pour répondre à la question de Mme Guignard, la Municipalité répondra volontiers par la positive via des communications de la Municipalité ainsi que dans le rapport de gestion au vœu que le Conseil soit tenu informé des pétitions traitées par la Municipalité.

Utilisation des armoiries et du drapeau d'Epalinges pour les communications politiques, en particulier pendant la campagne électorale : cette communication fait également suite à une interpellation sur ce sujet déposée par Mme la Conseillère Paulette De Vrieze Stan qui avait interpellé la Municipalité il y a d'ailleurs fort longtemps. Suite à la demande d'un parti de pouvoir utiliser une image du drapeau d'Epalinges dans sa communication, en particulier sur un flyer lors de la campagne électorale qui débute, la Municipalité a refusé cette demande et informe qu'aucun parti n'est autorisé à utiliser les armoiries ou le drapeau d'Epalinges dans sa communication durant cette campagne. Cette décision se base pour les armoiries sur l'art. 8 du règlement fédéral pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics qui prévoit que seule la collectivité concernée, en l'occurrence la Commune, peut utiliser les armoiries. En ce qui concerne les drapeaux, la question n'est effectivement pas aussi claire que l'art. 8. L'art. 10 de la même loi, prévoit qu'un drapeau ne puisse être utilisé que si son emploi ne trompe pas le destinataire. La Municipalité a estimé que le risque de confusion par l'électrice ou l'électeur restait grand. Donc, afin d'éviter de pouvoir contrôler chaque communication de chaque parti pour estimer - estimation bien entendu fort subjective - si l'électrice ou l'électeur peut être trompé sur le fait que la communication émane d'un parti politique et non de la commune, la Municipalité a préféré interdire toute utilisation du drapeau d'Epalinges.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

-

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Horaires de la patinoire provisoire : la patinoire provisoire est en pleine installation, elle sera opérationnelle dès le samedi 19 décembre en fin de matinée. La Municipalité veillera au respect strict de toutes les mesures strictes édictées tant par la Confédération que par le Canton. Après discussion avec les étudiants qui ont géré la patinoire l'année passée et notamment la remise du matériel, les horaires seront quelque peu réduits. La patinoire sera ouverte du lundi au jeudi de 17h à 20h, le vendredi et samedi fermeture à 21h et le dimanche reste inchangé de 14h à 20h. Il est également possible qu'on nous impose la fermeture à



19h ainsi que le dimanche, ce qui serait embêtant vu la fréquentation. La Municipalité avisera selon les décisions communiquées.

Résultat du Téléthon : comme chaque année, des volontaires du service du feu s'engagent pour cette noble cause, sous la conduite de Mme Sarah Lassueur. Cette année a eu une connotation un peu différente, il n'y a pas eu la vente de vin chaud ni de tours en camion et de montée à l'échelle mais juste la vente de la peluche. Malgré tout cela, cette équipe de bénévoles accompagnée cette année par la Jeunesse d'Epalinges a réussi à récolter CHF 6'000.- ce qui est un excellent résultat compte tenu des obligations sanitaires. Il reste encore quelques peluches au prix de CHF 12.-.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Orientation sur des études-test pour l'aménagement du plat de la Croix-Blanche : le 22 septembre 2020, le Conseil approuvait les conclusions du préavis 20/2020 relatif à l'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche en réponse à la motion déposée le 19 juin 2018 par M. le Conseiller communal Patrick Assal. Les conclusions dudit préavis ont été complétées de l'amendement qui suit :

Le Conseil communal décide d'inviter la Municipalité à engager le processus suivant :

- Identifier les besoins (réaliser un inventaire des souhaits/envies en consultation avec les commissions d'urbanisme, forum de propositions, ateliers, synthèses, utilisation de la notion de brainstorming) par un mandataire externe.
- Réaliser des études test par des groupes de mandataires, en impliquant les principales parties prenantes.
- Réaliser le Plan d'Affectation avec des mandataires externes.

Pour mettre en œuvre cette décision, la Municipalité a examiné différentes démarches compatibles avec le processus proposé par la Commission d'urbanisme et des constructions et adopté par le Conseil communal. Parmi quatre instruments ou méthodes disponibles, à savoir : Deux types « d'étude test », un mandat d'étude parallèles et une étude test prospective.

La Municipalité a opté pour une étude test prospective, d'une part car cet outil présente l'avantage de proposer in fine une vision synthétique de l'aménagement du secteur de la Croix-Blanche par plusieurs professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs en mobilité, ingénieur en environnement).

Dans les grandes lignes, cette démarche se déroule de la façon suivante :

1. Envoi d'un questionnaire « tout-ménage ».
2. Organisation d'une journée d'information (en principe un samedi dès que les règles sanitaires « covidienne » le permettront). Information consistant en une présentation de la démarche et des projets en cours ou à venir, la collecte des souhaits, envies, besoins, attentes des habitants et usagers.
3. Organisation de trois ateliers participatifs, pour l'un avec la commission d'urbanisme et des constructions et la commission « Assal », pour le deuxième avec la commission consultative de l'urbanisme de la Municipalité et pour le troisième avec des représentants des commerçants.
4. Mise en œuvre de l'étude test prospective, et notamment des journées de travail des professionnels retenus. Chaque journée se terminant par une critique intermédiaire et/ou



finale des projets développés, suivie d'une synthèse de l'étude test prospective puis de l'élaboration du cahier des charges d'un plan d'affectation pour le secteur de la Crois-Blanche.

Cette étude test prospective a été présentée à la Commission d'urbanisme et des constructions le 24 novembre 2020, qui, au terme de ses débats s'est ralliée à la forme d'étude présentée, pour autant qu'elle puisse en suivre l'évolution.

- **M. Roland PERRIN, Municipal**

-

8. ACCEPTATION DU BUDGET 2021 DE LA CISTEP

La parole est donnée à M. Olivier Volper, président de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin (au dossier). La CoFin recommande à l'unanimité d'approuver le budget 2021 de la CISTEP.

Le Président le remercie ainsi que la commission. Il ouvre la discussion.

M. Félix Schmidt demande à savoir où l'on va. Plus 17% l'année passée et plus 20% cette année. Il imagine que ces travaux bénéficient d'une planification financière, on devrait donc savoir à quel plafond cela va-t-il s'arrêter ?

M. Maurice Mischler, Syndic, le rassure. Le Conseil a accepté l'année passée une nouvelle méthode de taxation en ce qui concerne les eaux claires et les eaux usées, tout cela était donc prévisible. L'effet sur les comptes est quasiment nul car le compte 4600 doit être égalisé. Nous avons un fonds de régulation qui est maintenant relativement faible. Une entreprise a même été mandatée pour faire des projections sur 150 ans et nous sommes dans les prévisions. Il n'y a pas de soucis pour 2020 jusqu'à 2022. Il est toujours possible de consulter le préavis concerné où toutes les prévisions financières ont été faites. Il reste bien entendu à disposition pour toute autre question.

M. Olivier Volper donne encore quelques précisions, ayant les chiffres pour les budgets pour 2021 et les années suivantes. Il faut savoir que le coût de la CISTEP c'est 2 choses : la gestion, soit le personnel d'Épura et le coup de l'outil, c'est-à-dire l'amortissement qui va finir dans les budgets ainsi que les intérêts financiers. En ce qui concerne la partie de la gestion, cela ne devrait pas trop évoluer mais on ne peut pas tirer de plans sur la comète, mais par contre au niveau du financement, l'amortissement qui est dans le budget 2021, c'est l'amortissement maximum qui sera identique pour toutes les années suivantes. On peut imaginer que le budget de la CISTEP ne devrait pas gonfler à hauteur de 20% ou 30% chaque année et qu'il reste stable pour les prochaines années.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du budget de la CISTEP.

A main levée, le budget 2021 de la CISTEP est accepté à l'unanimité moins une abstention.



9. TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2016 – PRÉAVIS N°23/2020 ET N°26/2020.

La parole est donnée à M. Tauno Jalanti, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion pour chaque préavis.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis 23/2020.

A main levée, le préavis 23/2020 est accepté à l'unanimité.

Il passe ensuite au vote du préavis 26/2020.

A main levée, les préavis 26/2020 est accepté à l'unanimité.

10. PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'ACTUELLE CASERNE DES POMPIERS SDID, SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS À EPALINGES – PRÉAVIS N°24/2020.

La parole est donnée à M. Christian Terrier, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Horacio Herrera a plusieurs questions relatives à ce préavis d'intention. D'abord, que veut dire un préavis d'intention. Il lit en page 3 du préavis qu'en cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, un nouveau préavis sera déposé dans l'optique de solliciter un nouveau crédit de construction. Donc il s'agit là d'un préavis pour faire un autre préavis ? Ce n'est pas clair pour lui. Pour rappel, en juin 2019 il y a eu le préavis 14/2019 concernant la transformation et l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la Salle des spectacles, de l'Auberge communale, des appartements et du local du feu. Ce préavis, qui a été longuement analysé lors de la séance du 18 juin 2019 et où il s'est d'ailleurs fait traité de Vénézuélien, a été finalement retiré par la Municipalité. Un nouveau préavis a été déposé en février 2020. Il y a eu de nouveau de grandes discussions et le préavis a été accepté par le Conseil communal. Dans ce préavis étaient incluses les modifications de la caserne des pompiers, étudiées par la Commission d'urbanisme et des constructions. L'amendement proposé par la Commission d'urbanisme et des constructions était d'augmenter le crédit de construction d'un montant de CHF 127'700.- pour la création de deux locaux « wc/douches » séparés hommes-femmes pour le corps des sapeurs-pompiers. La Municipalité a d'ailleurs recommandé l'adoption de cet amendement. Que se passe-t-il maintenant avec les plans soumis et acceptés à ce moment-là ?



M. Alain Monod, Municipal. Concernant la première interrogation, un préavis débouchant sur un autre préavis est fréquent. Le préavis d'intention est pour rendre le Conseil attentif que des études et des recherches ont été menées et que cette caserne des pompiers, pour toutes les raisons que nous avons entendues de la part du président de la commission ad hoc, M. Terrier, ne peut pas être située ailleurs que là où elle existe déjà. Ce qui nécessite évidemment de la transformer. Il y a effectivement eu un préavis en 2019 pour la transformation de la grande salle, retiré par la Municipalité. Il y a eu ensuite eu un autre préavis avec des montants plus faibles, avec un amendement de la Commission d'urbanisme et des constructions qui consistait de faire des travaux qui s'imposent en même temps que ceux de la grande salle pour l'avenir de la caserne, notamment des toilettes mixtes, des douches et des vestiaires mixtes, etc.

M. Horacio Herrera revient sur le préavis sur la Salle des spectacles avec les plans de la caserne des pompiers, est-ce que les travaux seront effectués pour ensuite que ce soit démolli dans deux ans ? Pourquoi ce préavis n'a-t-il pas été soumis à la Commission d'urbanisme et des constructions par le Bureau ?

M. Alain Monod, Municipal répond que l'amendement portait sur un montant de CHF 130'000.- pour des travaux sur la caserne. La Municipalité tiendra compte dans le cadre de ces travaux qu'ils puissent être effectivement valables pour la prochaine étape, c'est-à-dire un agrandissement plus conséquent de la caserne.

M. Bernard Krattinger, Municipal. Ce n'est pas la Municipalité qui décide quelle commission du Conseil est sollicitée en ce qui concerne les préavis, c'est à la charge du Bureau du Conseil.

Le Président précise que le Bureau a décidé de nommer une commission ad hoc pour traiter ce préavis justement parce qu'il est d'intention. Il n'y a en effet pas de détails technologiques ou techniques : ceux-ci viendront dans le préavis final. Il s'agit ici d'une simulation pour voir si le Conseil est d'accord avec la Municipalité sur les grands principes et c'est donc très bien que l'on en parle.

M. Félix Schmidt a une question sur le besoin de plan d'affectation et son extension. Il n'a pas très bien compris pourquoi faudrait-il modifier le plan d'affectation dans le cas de la construction de la caserne. Si on devait le faire, quelle est l'extension du mandat qui sera donné à ce plan d'affectation, notamment va-t-il inclure les bâtiments des Retraites populaires ? Est-ce que le résultat de cette étude test va définir les extensions du plan d'affectation ?

M. Bernard Krattinger, Municipal, précise que ce plan d'affectation concerne l'entier du secteur. S'il est nécessaire de faire un plan d'affectation, c'est que notamment les limites de constructions actuelles ne permettraient pas de réaliser ni la caserne ni les modifications que les Retraites populaires souhaitent apporter à leurs bâtiments. C'est bien dans ce cadre-là que va s'inscrire ce plan d'affectation, qui va évidemment suivre les recommandations qui seront issues de la démarche évoquée en début de séance concernant les études tests. C'est d'ailleurs ces études tests qui définiront le périmètre sur lequel interviendra le plan d'affectation en question. Le cahier des charges sera d'ailleurs rédigé à l'issue de la période des études tests.



Mme Marisa Dürst. Il y a environ trois ans, grâce à l'aide de M. Monod, une visite de la caserne des pompiers avait été faite dans le cadre de la commission de politique régionale. La question des vestiaires avait été évoquée. Il y avait une réelle demande des pompiers pour qu'il y ai des vestiaires séparés. Aujourd'hui on nous parle de vestiaires mixtes, elle souhaite un éclaircissement sur cette question.

M. Alain Monod, Municipal, répond que cela sera corrigé dans le préavis de construction. En effet, il y aura bien des vestiaires séparés.

Le Président précise que le préavis de construction sera bien traité par la Commission d'urbanisme.

M. Erich Dürst demande quelles seraient les conséquences si ce préavis devait être refusé ce soir ?

M. Alain Monod, Municipal, répond que les conséquences seraient relativement importantes. Si le préavis d'intention est refusé ce soir quels que soient les motifs, la Municipalité reverrait sa copie et reviendrait avec un nouveau préavis, cette fois-ci d'études et de constructions. Vous l'avez entendu de la part du président rapporteur, on ne saurait pas où situer cette caserne ailleurs que là où elle est déjà.

M. Philippe Koch demande si ce préavis concerne seulement la caserne des pompiers ou cela touche également la Migros, vu qu'il y a aussi des plans de la Migros.

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond que non. La commune ne finance pas les travaux de la Migros.

M. Adame Biruk salue les pompiers présents ce soir, ce qui témoigne de leur engagement et motivation. C'est dommage que la visite n'ait eu lieu qu'il y a trois ans, l'occasion aurait été bonne de prévoir également une visite de la caserne ces derniers jours afin de se rendre à nouveau compte que les vestiaires sont trop petits. Concernant la place pour le véhicule, si les travaux ne sont pas effectués, cela voudra dire qu'il n'y aurait pas de place pour recevoir le véhicule de l'ECA, ce qui aura pour conséquence que la commune devra investir sur ses propres comptes pour pouvoir adapter des véhicules plus bas. Ce serait contreproductif vu que l'ECA nous propose un véhicule, du matériel et des subventions. Il déclare ses intérêts en étant pompier de cette caserne depuis un an et demi. Il témoigne que cette caserne est également un lieu de rencontre important pour la commune. On parle de recrutement volontaire, c'est un endroit visible. L'ECA a réellement besoin de cette caserne, fort utile en terme d'intervention et d'efficacité pour la population.

Le Président précise que la visite de cette caserne avait été scrupuleusement organisée. Elle devait avoir lieu le 17 novembre mais a été annulée en raison des conditions sanitaires.

La discussion n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote du préavis d'intention.



A main levée, le préavis d'intention 24/2020 est accepté à une grande majorité moins 4 abstentions.

M. Alain Monod, Municipal tient à remercier le Conseil pour ce vote et l'acceptation du préavis d'intention. Il remercie et salue également la très forte délégation du SDIS de Lausanne-Epalinges.

11. RÉPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉTUДИER LA POSSIBILITÉ DE CRÉER DE NOUVEAUX ABRIBUS ET L'OPPORTUNITÉ DE LES VÉGÉTALISER – RAPPORT N°25/2020.

La parole est donnée à M. Vincent von Siebenthal, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Roland Perrin, Municipal donne encore quelques précisions sur ce préavis. Concernant les abribus de la future ligne Croisettes – Polny, on est au stade de projet. Dans le sens de la descente, il semble que l'espace à disposition soit suffisant pour en construire. Ce sera moins facile dans le sens de la montée, il faudra peut-être y renoncer. Quant au modèle d'abribus, nous y avons travaillé depuis la rédaction du préavis. Il est toujours prévu de les construire en bois, mais nous envisageons un modèle d'une forme plus simple, avec des poteaux droits, sans les courbures figurant sur les dessins au point 1.6 du préavis. Il sera ainsi plus facile d'intégrer une végétalisation de la toiture et le prix de construction sera moins élevé. Nous allons aussi vérifier l'opportunité d'y poser des panneaux photovoltaïques. Enfin, il précise encore qu'il est bien prévu de confier la construction des abribus au personnel communal, mais seulement dans la mesure de leurs disponibilités et surtout de leurs moyens.

Mme Marisa Dürst prend la parole pour remercier la Municipalité et en particulier M. Perrin pour ce rapport qui montre qu'il y a clairement une volonté d'augmenter dans la commune le nombre d'abribus. Elle s'en réjouit, cela facilitera la vie des utilisateurs des transports en commun. Elle adhère également à l'emploi du bois comme matériau de construction et invite la Municipalité à faire tout son possible pour végétaliser les toits dans la mesure du possible.

M. Félix Schmidt. Pour un certain nombre d'abribus qui sont en périphérie et qui pourraient servir de points de raccrochage pour la circulation douce et pour les vélos, il se demande si la réflexion de savoir à côté de quels abribus il faudrait prévoir des places pour les vélos de manière à faciliter l'intermodalité des transports. Par exemple, l'accès de Prés-les-Bois vers les bus. Ce ne sera peut-être pas le cas de tous les abribus.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que les modèles d'abribus prévus pourraient permettre de créer des barrières à vélos derrière les abribus. La Municipalité y songe sérieusement.



M. Horacio Herrera demande également à M. Perrin à quoi serviront exactement les panneaux photovoltaïques.

M. Roland Perrin, Municipal, répond qu'il s'agit de petites installations photovoltaïques qui permettraient d'alimenter les distributeurs de billets ou d'éclairer l'abribus.

M. Marc-Henri Rossier. Il connaît des personnes qui prennent le bus en Praz Bin en direction du Polny, qui s'asseyent côté sud et qui traversent quand elles voient arriver le bus. Il faudrait clairement étudier la possibilité de mettre des bancs à chaque arrêt de bus.

M. Roland Perrin, Municipal, répond qu'il est également prévu de mettre des bancs. Ces abribus sont à l'étude et tous ces éléments sont pris en compte.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le préavis 25/2020 est accepté à une grande majorité moins 3 abstentions.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Lors de la dernière séance, M. Félix Schmidt a déposé un postulat mais ne l'a pas développé oralement, au vu des conditions sanitaires et du fait qu'il l'avait au préalable transmis à l'ensemble du Conseil. Selon l'art. 62 du règlement du Conseil, l'initiative doit être développée et motivée séance tenante. Le Président lui donne à nouveau la parole.

M. Félix SCHMIDT regrette ce formalisme inutile mais fait lecture de son postulat concernant la planification d'un accès souterrain unifié pour les Tuileries et la Coop.

Le PDL des Croisettes a été mis en consultation récemment. Sans attendre d'avoir pu prendre connaissance de cette consultation, la Municipalité a mis à l'enquête le plan d'affectation des Tuileries 1, qui concerne une des zones concernées par le PDL. Ce PDL prévoit une densification forte du quartier, notamment via une surélévation de nombreux bâtiments.

Dans le cas des Tuileries 1, le plan prévoit une densification de 73 % du nombre de logements et de 56 % des surfaces brutes de plancher ou encore de 53 % des habitants-emplois. Cette densification se fera par la surélévation des bâtiments et la construction d'un nouvel immeuble à la place de la pharmacie actuelle.

Ce n'est donc que le premier pas de la densification du quartier, qui sera suivi par d'autres, avec notamment un projet d'extension des surfaces commerciales et d'habitation de la zone de la Coop, en face. Ces densifications vont forcément être accompagnées par une augmentation de trafic.

Une densification dans ce quartier peut se comprendre. La proximité du Métro, de la Coop et autres commerces ainsi que des écoles permettent à la majorité des habitants de travailler et faire ses achats sans recourir à la voiture. Le propos de M. Schmidt n'est pas de s'opposer à une densification dans cette zone, mais il aimerait que cette densification soit appuyée par une véritable vision pour le quartier, et soit accompagnée d'une vraie plus-value pour les habitants. La plus-value principale doit être que tous les parkings soient souterrains et les surfaces libérées pour offrir aux habitants des espaces verts et des espaces de rencontre qui améliorent la qualité de la vie, comme ceci a été proposé pour le Cloalet par exemple.



Il est bien mentionné dans le PDL l'idée d'interconnecter les parkings souterrains et de réduire les entrées-sorties de ces parkings sur l'espace public. Il aimerait que cette idée soit intégrée et développée dans le plan de quartier des Tuileries 1.

Un des points indispensables pour ceci est de prévoir un regroupement et une optimisation de l'exploitation conjointe des 4 parkings souterrains existants (Tuileries 1, Coop, Union et Tuileries 2). Ce regroupement doit être accompagné par la réduction et l'optimisation du nombre d'accès aux parkings afin de limiter la circulation traversant le quartier. Comme pour le Cloalet, il est nécessaire que les véhicules provenant de la route de Berne puissent s'engager de suite dans les parkings sans traverser le chemin des Croisettes et sans générer les « tourner à gauche » existants actuellement, notamment pour la dangereuse entrée-sortie des parkings Coop/Brico.

L'idée est de réaliser un accès souterrain unique pour les véhicules à destination des parkings de Tuileries 1 et de la Coop. Le schéma ci-joint montre un des principes possibles pour un tel aménagement. La meilleure solution doit être étudiée dans une vision globale puis intégrée au PA Tuileries 1. Un tel projet permet de faire en sorte que les véhicules qui viennent de l'extérieur pour se rendre dans le quartier (Coop, brico, Tuileries) entrent directement sous terre sans charger le trafic du chemin des Croisettes. Ceci nécessite de prévoir dans le PA Tuileries

1 :

- un espace nécessaire pour les trémies d'entrée-sortie des véhicules ;
- un principe et un gabarit réservé pour la liaison souterraine entre les parkings Tuileries 1 et Coop ;
- une obligation et un principe de répartition des coûts entre les propriétaires des 4 parkings ;
- une réduction des places de parc en surface (art. 12) : tous les habitants et visiteurs doivent être parqués dans les parkings souterrains, les quelques places de parc restant en surface devant être limitées aux véhicules de service ou d'urgence.

Si l'on n'intègre pas maintenant ce concept dans le quartier avec une vision globale et à long terme, les projets de développement vont de nouveau se heurter aux questions de trafic. En particulier, la question de l'accès médiocre aux parkings du Brico et de la Coop empêchera un développement des activités dans cette zone.

De même, il est important que le propriétaire des bâtiments des Tuileries 1 participe financièrement à cet accès souterrain. L'importance de la plus-value qu'il obtient en matière de surfaces de logement permet de lui demander une participation à l'organisation des infrastructures de parking unifiée. Une gestion commune, à organiser, des parkings souterrains, utilisés de jour et de nuit par des utilisateurs différents, sera un plus pour les habitants comme pour les commerces. A contrario, si on ne prévoit rien maintenant, on ne pourra plus répartir les coûts d'investissements entre les différents propriétaires et on n'arrivera pas à financer une solution efficace.

Dans le Power-Point qu'il aurait voulu présenter, il montre que des solutions de parking et d'accès de ce genre existent et fonctionnent bien dans plusieurs villes autour de chez nous, Vevey, Pully ou Morges par exemple.

Il propose donc au Conseil le postulat suivant :

Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de liaison des parkings existants et futurs des Tuileries 1 et 2, de la Coop et de l'Union, avec la réalisation d'un accès unique à ces parkings. Cette étude devrait analyser les différentes possibilités d'entrées et de sorties, dans le but de réduire le trafic sur le chemin des Croisettes et de supprimer les tourner à gauche. Elle devra comporter une vision à long terme, avec une réduction du nombre de place de parc en



surface, permettant de valoriser la place libérée en surface pour d'autres usages. Elle devra proposer une solution de répartition des coûts entre les propriétaires bénéficiaires.

Elle devra finalement définir comment le projet de PPA des Tuileries 1 doit être adapté afin de permettre la réalisation des accès souterrains et la répartition des coûts.

Il demande en outre que cette étude soit faite avant que le PPA Tuileries 1 ne soit soumis à la décision du Conseil communal.

La prise en considération de ce postulat est portée à l'ordre du jour de la séance du 16 février.

Mme Paulette De Vrieze Stan. Au nom du PLR, elle dépose une motion demandant une étude visant à favoriser la mobilité des seniors Palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics. Pouvoir conduire sa voiture est une liberté de mouvement indéniable. Qu'en est-il pour les personnes âgées de 70 ans et plus ?

Bien-sûr, habitués à cette liberté (qui a un coût certain), un certain nombre d'entre eux voudront peut-être changer leur habitude, moins, voir ne plus utiliser leur voiture et utiliser les transports publics avec un abonnement Mobilis. En effet, c'est moins stressant, moins coûteux et plus écologique d'utiliser les transports en commun. Notre commune subventionne nos juniors pour leurs déplacements en transports publics pour aller à l'école, ce qui est tout à fait normal. Ils étaient 984 à en bénéficier en 2019, soit sous forme de gratuité (- CHF 20.- de contribution), soit sous forme de demi-tarif sur l'abonnement Mobilis annuel. Ce qui représente pour la commune une contribution financière de presque CHF 329'000.- pour l'année 2019. Rappelons que nos seniors Palinzards (>65 ans) s'élèvent à 1696 (sur 9877 habitants), ce qui représente 17,17 % de la population à Epalinges. Bien sûr, dans ce nombre, il y a des couples qui utilisent ensemble une seule voiture, ou plus, ou pas du tout de voiture. Avec le vieillissement de la population, le nombre de conducteurs de plus 80 ans diminue très fort.

La communauté tarifaire vaudoise Mobilis offre depuis le 1^{er} janvier 2020, aux conductrices et conducteurs de 70 ans et plus renonçant à leur permis de conduire, la possibilité de bénéficier d'une réduction sous forme d'un bon de 50 % sur un abonnement Mobilis, ou un bon de 75 % sur une carte multi jours, ceci malheureusement qu'une seule fois, la première fois. L'abonnement Mobilis Senior est environ 10 % moins cher qu'un abonnement Mobilis normal. L'abonnement annuel comprenant les 2 zones coûte CHF 670.- pour les seniors et CHF 740.- à prix normal. Pour inciter bon nombre de personnes retraitées à renoncer à utiliser leur véhicule pour leurs déplacements et privilégier l'utilisation des transports publics, la commune pourrait leur donner un coup de pouce par la suite, sous forme de subvention pour leur abonnement Mobilis Senior. Cette action s'inscrit pleinement dans la mobilité du futur. Elle peut encourager ses bénéficiaires à renoncer définitivement à l'utilisation de leur voiture. Ce serait aussi un bon pas pour inciter nos aînés à contribuer à la préservation de notre environnement auquel ils sont comme nous sensible.

Par cette motion, au nom du PLR, elle demande à la Municipalité d'étudier les différentes options possibles et de chiffrer le coût estimatif de cette subvention pour les aînées concernées.

Cependant une suggestion : la possibilité d'un remboursement de 20 ou 25 % sur la présentation d'un abonnement Mobilis Senior 2 Zones, annuel, mensuel ou hebdomadaire.

La prise en considération de cette motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Marisa Dürst dépose une interpellation à la Municipalité. Elle souhaite attirer l'attention sur la sécurité des piétons, notamment celle des personnes qui traversent la route du Village en



sortant du bus 46. Sur cet axe routier, particulièrement fréquenté aux heures de pointe, on dénombre trois arrêts de bus : En Praz Bin, Biolleyre et Polny.

Lorsque le bus 46 s'immobilise à l'arrêt Polny, il est très fréquent de voir des conducteurs impatients doubler le bus. Par leur comportement, ils mettent en danger la vie de nos concitoyens qui traversent la route du Village pour rejoindre le trottoir d'en face. Rappelons que l'école du Village se trouve juste en face et que ce carrefour est par conséquent très fréquenté par des enfants de moins de 10 ans.

Il faut souligner également que ces comportements semblent contrevenir à l'article 35 alinéa 4 de la loi sur la circulation routière qui stipule que, elle cite : « aux intersections, le dépassement n'est autorisé que si la visibilité est bonne et s'il n'en résulte aucune atteinte au droit de priorité des autres usagers. ». Pour assurer la sécurité de nos concitoyens qui font le choix d'utiliser les transports en commun, il suffirait d'une mesure très simple à mettre en application : tracer une ligne blanche sur environ 50 mètres, afin d'interdire aux automobilistes de doubler à cet endroit. On pourrait envisager que cette ligne blanche soit aussi présente au niveau des deux autres arrêts de bus qui jalonnent la route du Village.

Elle adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- La réalisation d'un tel marquage est-il possible ?
- D'autres mesures permettant d'améliorer la sécurité des piétons aux alentours des arrêts de bus sont-elles envisageables ?

Elle remercie pour cette écoute et profite de l'occasion qui lui est donnée pour souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers, elle est donc transmise à la Municipalité.

M. Adame Biruk dépose une motion pour qu'un développement des échanges avec le Conseil communal et le Conseil des élèves puisse être organisé. A défaut d'avoir un organe consultatif de jeunes dans notre commune, il existe un Conseil des élèves au Collège de Bois-Murat. Ce conseil, voulu par le point 10 du règlement de l'établissement, est composé d'un délégué par classe dès la 7ème H. Il se réunit au moins 3x par année et il a pour mission de développer et soutenir les projets en lien avec la vie de l'école.

C'est dans cet objectif-là qu'il dépose cette motion, pour que des rencontres annuelles entre le Conseil communal et ce conseil des élèves puissent être organisées. Elles se dérouleraient au minimum 3x par année (fréquence du conseil des élèves). Une délégation la plus mixte possible représente le Conseil communal. Des représentants de Conseil d'établissement et de la Municipalité pourront aussi participer à ces rencontres. Le Conseil d'établissement qui avait dans son cahier des charges une rencontre annuelle dans sa précédente législature, mais des rencontres qui ne sont plus organisées depuis plusieurs années. Par ailleurs, ce conseil des élèves est accompagné depuis plusieurs années par une grande source de soutien qu'est le médiateur scolaire, M. Phillippe Wehrli, et qui sera aussi présent. Les bénéfices à tirer sont les suivants. Ces rencontres permettront au Conseil communal et à ce conseil de discuter librement de projets et d'idées de projets pour l'avenir. Ne sous-estimons pas les facultés des esprits critiques et créatifs de nos jeunes citoyens. Ces échanges libres et constructifs permettront d'une part d'échanger, mais aussi de consulter les jeunes sur des sujets qui les concernent. Le Conseil communal pourra, à l'issue de ces rencontres, comprendre les besoins des élèves et des jeunes Palinzards et ainsi développer des meilleurs projets pour le bien commun. L'objectif à long



terme est aussi d'augmenter l'intérêt des jeunes aux processus démocratiques de notre pays. Ainsi, nous leur présenterons ce que représente le Conseil communal, comment il fonctionne et leur témoignerons l'accessibilité de leurs élus par la même occasion. Nous pourrions aussi les inviter plus facilement à assister à nos séances et organiser d'autres projets visant à promouvoir le civisme dans notre commune. Ce n'est pas au Conseil des élèves de demander à nous rencontrer, mais bien à nous de leur donner les opportunités.

La prise en considération de cette motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Adame Biruk émet un vœu relatif à la pollution lumineuse. En effet, il souhaiterait une réflexion sur l'éclairage public du sentier en lisière de la forêt du Bois-de-la-Chapelle, du parking de la Croix-Blanche ainsi que sur les enseignes publicitaires figurant sur le bâtiment du Grand-Chemin 63. Depuis quelques mois, une nouvelle enseigne publicitaire a été installée, mais elle n'est pas règlementaire car le fond est blanc et lumineux. On ne voit pas ce qui est écrit et en plus cela éblouit les usagers de la route. Selon une recommandation de l'Office fédéral de l'environnement, il nous manque un éclairage qui va du haut vers le bas. Il invite donc la Municipalité, lors de rénovations prévues à ces endroits, à respecter les recommandations afin d'éviter des pollutions lumineuses qui représentent des dangers pour les arbres et la nature et potentiellement intégrer des capteurs de présence qui sont beaucoup plus efficaces d'un point de vue sécuritaire et aussi énergétique.

M. Roland Perrin, Municipal, répond au vœu de M. Biruk. En tant que responsable de l'éclairage public, il partage les mêmes préoccupations et travaille régulièrement dans le sens proposé ce soir.

13. DIVERS

M. Nicolas Häusel. Lors de la dernière séance, il avait posé une question à la Municipalité quant à la possibilité d'envisager la mise en œuvre d'une meilleure traversée piétonne de la Place des Croisettes avant que sa réfection n'ait lieu dans plusieurs années. Il attendait une réponse ce soir. Il souhaite donc que ce soit le cas lors de la prochaine séance.

M. Félix Schmidt. Il était d'usage, lors des dernières séances de l'année, de proposer au Conseil de renoncer aux jetons de présence et de les offrir à une institution. Il propose qu'en ces temps difficiles, les jetons de présence soient versés à ceux qui ont en le plus besoin. Il laisse donc le soin à la Municipalité de s'acquitter de cette tâche difficile du choix de l'institution.

Comme il l'a mentionné dans son introduction, le Président rend le Conseil attentif au fait que quelques membres du Conseil comptent sur ces jetons de présence.

M. Félix Schmidt complète sa proposition. Le Bureau pourrait inverser cette règle et verser les jetons de présence aux conseillers qui le souhaitent et le reste pour une institution qui en aurait le plus besoin. Sa proposition est de renoncer aux jetons de présence pour les donner à ceux qui ont besoin d'un appui en cette fin d'année.

M. François Puricelli. Au mois de décembre, nous sommes nombreux dans cette salle à penser à nos bonnes œuvres de manière privée. Le geste que le conseiller fait publiquement, on pourrait



le faire à titre privé avec nos jetons de présence, de manière à avoir la quadrature du cercle. Ceux qui ont en besoin en profiteront et les autres sauront quoi en faire.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que c'est chaque année une excellente initiative de la part d'un conseiller à reverser les jetons de présence de la séance. Il peut comprendre que cela ne puisse pas faire l'unanimité cette année étant donné qu'il peut y avoir des soucis dans certains cas particuliers. Un jeton de présence peut être le bienvenu pour certaines personnes. Dans tous les cas, la Municipalité doublera la mise et choisira une œuvre d'entraide pour la commune. Une communication sera faite lors de la prochaine séance pour informer de l'œuvre choisie.

M. Laurent Balsiger propose que les jetons de présence soient versés au fonds pour le covid et verser ce montant aux habitants de la commune qui en ont le plus besoin.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond qu'il y a effectivement un fonds covid qui va être fait mais il ne faut pas oublier qu'il y a déjà un fonds qui a été initié par M. le Conseiller Ernest Corbaz, le fonds d'aides casuelles. Une motion avait été déposée lorsque nous avons décidé de donner CHF 2.- par habitants pour la FEDEVACO. Il est envisageable de verser ce montant dans le fonds covid mais il pourrait également être versé au fonds d'aides casuelles.

Mme Marisa Dürst propose que chacun de nous pourrait, en toute confidentialité, transmettre son choix au Bureau.

M. Anton Epp pense que ce serait plus simple que le jeton de celui qui ne demande rien soit versé à une association. Il sera plus judicieux que le versement vienne du Conseil en entier, moins ceux qui en ont fait la demande.

M. Ernest Corbaz. Il est l'instigateur de ces propositions de dons. Cette année, il y avait également pensé mais au vu de la situation actuelle, il a écrit au Président et lui a finalement annoncé qu'il retirerait sa proposition afin que les conseillers qui en ont besoin gardent leur jeton de présence. Sa proposition cette année était de verser nos jetons à ceux qui ont été le plus touchés, soit nos aînés et de donner ces jetons à la Municipalité afin d'améliorer leur ordinaire lors de leur prochaine sortie. Il laisse donc le libre choix en précisant encore qu'il avait informé le Président qu'il retirait sa demande.

Le Président passe au vote sur la proposition de M. Schmidt, soit de donner son jeton de présence à ceux qui en ont besoin.

A main levée, avec 17 abstentions et 3 oppositions, le Conseil est d'accord de transmettre les jetons de présence à une association.

Le Président passe maintenant au vote de la proposition de M. Epp qui est que les jetons soient versés à une association par le Conseil, moins ceux des conseillers qui le demandent.

M. Adame Biruk trouve tout de même contreproductif de devoir envoyer un mail pour réclamer son argent. Il propose de plutôt d'envoyer un mail pour annoncer que l'on renonce à son jeton de présence.



M. Alexandre Meier. C'est presque une tradition de donner ces jetons de présence lors de cette séance. Mais il est déçu du petit jeu que l'on est en train de faire avec ces jetons ce soir. Le Conseil devrait montrer un signe fort, un signe qui montre que nous tenons à nos traditions, surtout en ces temps d'incertitudes et de tempêtes où les gens sont dans l'anxiété ou la dépression. Il faut un Conseil fort qui dit que nous avons une stabilité, ces jetons de présence sont une tradition. Toutes les années, on faisait confiance à nos collègues et à la Municipalité, et on votait.

Le Président précise que nous venons de décider de donner les jetons.

M. Nicolas Häusel ne comprend pas qu'il n'y ait pas d'organisme déjà défini à qui donner. Il n'a personnellement pas de proposition à faire mais ce soir nous allons donner un jeton de présence alors que nous ne savons pas où il sera versé. Cela explique son abstention lors du vote.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond que ce sont les conseillers communaux qui, chaque année, donne leur jeton, c'est de l'argent privé. La Municipalité décide chaque année de doubler la mise, il y a donc à la fois de l'argent privé et de l'argent public. Chaque conseiller a le droit à son jeton de présence, donc s'il le réclame, nous n'avons à son avis aucun droit de l'en empêcher. Il n'a pas d'idées préconçues pour savoir quelle modalité doit utiliser la personne qui voudrait garder son jeton mais il ne voit pas d'autres moyens de le faire savoir que de le demander par e-mail ou que ce soit par défaut. Il y a eu deux propositions, celles d'envoyer un e-mail si on le veut ou d'envoyer un e-mail si on ne le veut pas. Il est peut-être plus difficile d'envoyer un e-mail pour demander son jeton car on pourrait considérer que l'on n'est pas solidaire par rapport à la proposition qui est faite. Mais vous pourrez être certains que la Municipalité choisira une œuvre à Epalinges ou Lausanne qui en a besoin. Il y a donc une discussion qui doit être faite, le Conseil peut laisser le choix à la Municipalité qui communiquera sur la décision.

Le Président précise tout de même à M. le Syndic que si l'utilisation est privée, les fonds viennent de l'argent public. Ce n'est pas la Loterie romande ou le Père Noël qui nous donnera notre jeton.

M. Ernest Corbaz n'aurait jamais pensé qu'il y aurait une telle discussion. Il propose donc formellement de donner nos jetons à nos aînés, qui, par le biais de la commune, leur amélioreront leur ordinaire lors de l'organisation de leur sortie. Il y a ainsi une proposition, qui plus est, reste sur Epalinges.

Le Président approuve et propose de voter enfin.

A main levée, la proposition de M. Ernest Corbaz est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil pour sa présence ce soir, souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes à tous. Il donne rendez-vous à toutes et à tous, en pleine santé, le 16 février prochain à 19h30 dans cette même salle et clôt la séance.



La séance est levée à 20h40.

Epalinges, le 11 janvier 2021.

Le Président :


Fabien Loi Zedda



La Secrétaire :


Fabienne Gheza

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le Budget 2021 de la CISTEP

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin a étudié le budget 2021 de la CISTEP, Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise, lors de sa séance du 24 novembre 2020. Elle était composée de Madame Sandrine Largey Botti, et de Messieurs Angelo Marzoli, Anton Epp, Yves Fauth, Georges Rosset, Guillaume Graf, Sandy Warth et votre président rapporteur.

Monsieur le Syndic, Maurice Mischler, était accompagné de Monsieur le Municipal Roland Perrin.

Informations de la Municipalité

Monsieur Mischler rappelle que le budget communal 2021 a inscrit une participation de CHF700'000 à la STEP, alors que le budget de la CISTEP présente une participation de CHF835'600 pour Epalinges. Comme relevé dans le rapport COFIN sur le budget 2021, cet écart est dû au fait que le budget CISTEP a été finalisé à fin septembre 2020, soit après celui de la commune.

Monsieur Perrin informe que le budget de la STEP a été validé par l'assemblée ordinaire de la CISTEP du 27 octobre 2020.

Remarques et analyse du budget

Dans un premier temps, la commission traite du budget résumé d'Epura SA, la société qui gère la STEP. Afin d'équilibrer son budget, Epura SA prévoit de refacturer ses prestations à la CISTEP pour un montant de CHF24'466'505, contre CHF20'182'390 dans le budget 2020 et CHF17'423'957 dans les comptes 2019. La progression significative des charges provient essentiellement des amortissements et des intérêts financiers en hausse, au vu de l'agrandissement en cours de la STEP, devisé à plus de 300 millions.

Le budget de la CISTEP, totalisant CHF31'662'440 aux charges et aux revenus est passé en revue. Les montants importants sont la refacturation d'Epura SA pour CHF24'466'500, les prestations facturées à Epura SA pour CHF6'884'100, et la participation des communes au déficit pour CHF24'660'300.

Un commissaire fait le constat qu'il est difficile de se faire une idée sur ces budgets, et que ce serait intéressant de comparer le coût pour les usagers de la STEP de Vidy avec d'autres stations d'épuration du Canton. Monsieur Mischler pense que le coût pour nos habitants est en-dessus de la moyenne cantonale, car la STEP de Vidy bénéficie de la dernière technologie, notamment dans le traitement des micropolluants.

Un commissaire fait la remarque que la progression d'Epalinges entre le budget 2020 et 2021 est plus élevée que la moyenne. Il est probable que cela soit la conséquence de l'augmentation de notre population, et de la diminution de celle de Lausanne.

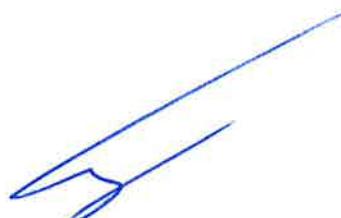
Monsieur Perrin rappelle que la mise en séparatif a un effet favorable sur la facture, mais finalement assez faible puisque la « part surface imputable » ne représente que le 5.8% de la répartition, contre 94.2% basé sur la consommation d'eau. Il existe un protocole bien précis pour définir ce qui est considéré comme eaux claires, mais un branchement incorrect induit une disparité dans les calculs. Monsieur Perrin indique que chaque commune doit annoncer sa situation en matière de mise en séparatif ; à Epalinges, ce travail est réparti avec le service communal et un mandataire externe.

Les membres de la COFIN n'ont pas d'autres questions. Le président remercie Monsieur le syndic Maurice Mischler et Monsieur le Municipal Roland Perrin pour les explications données. L'approbation du budget 2021 de la CISTEP est soumise au vote.

Décision

C'est à l'unanimité que la COFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le budget 2021 de la CISTEP tel que présenté.

Epalinges, le 28 novembre 2020



Olivier Volper

Président

Rapport au Conseil communal d'Epalinges

de la commission chargée d'examiner les préavis n° 23/2020 et n°26/2020 "Traitement des membres de la Municipalité et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026"

La commission a siégé le 1^{er} décembre 2020 à 19h25.
dans la Salle de quartier du Bois-Murat.

Etaient présents :

M. Fernand Briguet.

M. Michel Crottaz, remplaçant Mme Brigitte Crottaz.

M. Philippe Koch.

Mme Cosette Perfect.

M. Marco Taddei.

M. Mustafa Taşkale.

M. Tauno Jalanti, président rapporteur.

Excusée Mme Muriel Cuendet - Schmidt.

Représentant de la Municipalité : M. le Syndic Maurice Mischler.

Monsieur le Syndic rappelle qu'il y a augmentation globale de 1% des salaires du personnel communal. La municipalité est soumise au même traitement.

Les bas revenus reçoivent une augmentation de 1.5%

Pour les municipaux n'y a toutefois pas de 13^{ème} salaire, ni de gratification, ni de notes de frais remboursables. En compensation ils cotisent au 2^{ème} pilier.

La loi sur les communes prévoit qu'en cas de maladie les salaires des municipaux continuent à être payés sans limitation dans le temps et qu'il n'est pas légal de congédier quelqu'un pendant cette période.

En réponse à la question d'un commissaire, M. le Syndic informe que les jetons de présence des Conseils d'administration où un municipal siège en tant que délégué de la Commune sont intégralement reversés à la Commune. Exception faite pour la rémunération d'un travail supplémentaire non prévu à l'origine.

Le deuxième objet, à savoir le salaire de la secrétaire du Conseil communal n'a donné lieu à aucune discussion. M. le Syndic informe que la secrétaire est salariée depuis le 1^{er} janvier 2020, et soumise à la LPP. Auparavant, elle était payée à l'heure, rétribution non soumise à la LPP. Le salaire a été fixé par rapport aux rémunérations des autres collaborateurs, il contient donc le pourcentage d'augmentation.

La secrétaire suppléante, étant payée à l'heure n'est donc pas soumise à la LPP, car son revenu est inférieur au seuil d'entrée, ainsi la problématique ne la concerne pas.

La Commission des Finances a accepté ces deux préavis.

La commission recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter ces deux préavis.

Epalinges, le 2 décembre 2020



Tauno Jalanti
Président rapporteur

Conseil communal d'Épalinges

Séance du 15 décembre 2020

Rapport de la commission

chargée d'examiner le préavis municipal N° 24/2020

Préavis d'intention concernant l'agrandissement de l'actuelle caserne de pompiers SDIS, Service Défense Incendie et Secours, à Épalinges

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Notre Commission était composée de Madame Patricia Gilliéron Giroud (en remplacement de M. Pierre Borel), de MM. Christophe Chablais, Yves Giroud, Christian Guex, Claude Matter et André Racloz, ainsi que du soussigné en qualité de président-rapporteur. M. Nicolas Häusel, qui n'est pas parvenu à rejoindre la Commission à temps, a fait part de la position du groupe des Verts par voie de courriel.

La Commission s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 par voie de visioconférence. À celle-ci ont pris part M. le Conseiller municipal Alain Monod, ainsi que M. Stefan Baumann, Chef du Service de l'urbanisme, architecture et énergie, et M. le Capitaine Pierre-Yves Thévoz, chef du site SDIS d'Épalinges. Nous les remercions vivement pour les informations complémentaires fournies.

* * *

En préambule, M. Monod relève que le groupe de conduite du site SDIS d'Épalinges, constitué des officiers du service du feu, a accompagné M. Baumann et lui-même dans ce projet de transformation.

La présentation d'un préavis d'intention est peu habituelle. Elle s'explique par la volonté de convaincre d'emblée le Conseil communal que la caserne de pompiers ne peut pas être située à un autre emplacement que l'actuel et d'éviter les difficultés et reports vécus avec la rénovation de la Salle des spectacles.

Le service de sauvetage de la couronne lausannoise est en cours de réorganisation. Toutefois, la caserne d'Épalinges n'est pas remise en question. L'ECA l'a confirmé, à tout le moins oralement.

S'agissant des subsides, l'ECA participait aux frais de construction des casernes en pourcentage des coûts. Ce système a été abandonné. Actuellement, l'ECA établit un calcul des besoins et participe en fonction des surfaces nécessaires. L'ordre de grandeur du soutien attendu est de CHF 800'000.

M. Baumann précise que l'étude de faisabilité est suffisamment avancée pour que la Municipalité puisse renoncer à solliciter un crédit d'étude de la part du Conseil. Si le présent préavis est approuvé, la prochaine étape portera directement sur une demande de crédit de construction.

À propos de la situation actuelle, M. Monod signale que, d'ici deux ou trois ans, le site d'Épalinges va recevoir un nouveau véhicule et que les dimensions de l'actuelle caserne ne permettront pas de l'abriter.

L'impossibilité de réaliser une nouvelle caserne à un autre emplacement résulte du nombre limité de terrains appartenant à la Commune et des contraintes quant à la localisation du site, qui ne saurait être installé en périphérie.

S'agissant de la définition des besoins, le croquis figurant en page 7 du préavis correspond à un plan-type de l'ECA. La disposition des lieux doit être respectée par l'architecte, dont l'intervention se limite pratiquement à l'adaptation des locaux existants au schéma imposé. Le plan-type définit les dimensions minimales de la caserne. Si celles-ci sont respectées, la livraison des futurs véhicules est garantie. Le subside de l'ECA est également basé sur les besoins résultant du plan-type.

Sur la question d'un commissaire demandant si les aménagements prévus conviennent aux pompiers, M. Thévoz répond que seul un bâtiment neuf représenterait une solution idéale. Mais les transformations envisagées permettent de répondre aux exigences de l'ECA; en particulier, toute la halle aurait une hauteur de 4 m. Les nouveaux locaux donneraient également satisfaction aux utilisateurs. La situation des locaux administratifs n'est pas parfaite, mais les volumes existants seront utilisés au mieux. Le Chef du site relève surtout l'important avantage que constitue la situation centrale de la caserne. Le giratoire sur la route de Berne va améliorer sensiblement l'accès à la caserne pour les pompiers appelés à intervenir. En outre, la visibilité assurée par la position actuelle est appréciable pour le recrutement qui est basé sur le volontariat. En définitive, le compromis est jugé très positif.

Il est confirmé que des vestiaires mixtes sont prévus.

La mise en œuvre des transformations ne pourra intervenir qu'après l'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'affectation. Au préalable, il conviendra de passer par les études-tests évoquées au Conseil communal pour définir la vision future de la Croix-Blanche. Avec l'accord de la Commission d'urbanisme et des constructions, la Municipalité passera en définitive par des études dites prospectives, solution recommandée par le mandataire consulté. M. Baumann précise que l'étude de l'agrandissement de la caserne démarrera 3 à 6 mois avant la mise à l'enquête du plan d'affectation, de telle façon que la demande de permis de construire puisse être déposée aussitôt après l'entrée en vigueur du nouveau plan. Pour celui-ci, l'horizon est de deux ans au minimum. Il ne devrait pas soulever de grosses difficultés, une fois qu'une équipe d'architectes, ingénieurs et urbanistes en aura déterminé les contours. Sans opposition, la mise à l'enquête de la caserne pourra être envisagée d'ici 2,5 à 3 ans.

En relation avec les plans figurant en page 11 du préavis, on rappellera que, conformément au préavis relatif à la Salle des spectacles, l'escalier intérieur de secours pour les loges ne sera pas réalisé. Quant à l'accès piéton entre le parking et la place de la Croix-Blanche, il sera assuré et même sensiblement amélioré à l'occasion de l'agrandissement projeté du centre commercial, avec un accès au mail intérieur ouvert en permanence.

Comme on le voit sur l'esquisse reproduite en page 13 du préavis, quelques places de stationnement vont disparaître et elles ne seront en principe pas remplacées. La capacité du parking communal restera néanmoins suffisante, sauf dans quelques situations exceptionnelles. Le couloir du bus sur la route de la Croix-Blanche permet d'y faire face. Au besoin, la durée autorisée du stationnement pourrait être réduite ou un système d'horodateurs envisagé. M. Monod relève que des réflexions sont en cours à ce sujet.

Un commissaire soulève la question de la participation des commerces aux frais du parking communal, dont le revêtement devra être refait. M. Monod rappelle qu'un agrandissement avait été envisagé il y a quelques années et que Migros était disposée à y participer pour CHF 900'000. Le projet avait cependant échoué devant le Conseil communal. En l'état, seul le parking intérieur – privé et payant – est destiné aux commerces. Le parking extérieur, dont les frais sont assumés exclusivement par la Commune, avait été conçu pour la Salle des spectacles. L'exiguïté des places dans le parking intérieur incite la clientèle des commerces à utiliser les places extérieures. Les Retraites Populaires ont l'intention d'améliorer les dimensions des places dans le parking intérieur.

Dans le futur, il sera possible d'accéder au parking communal aussi bien depuis la route de la Croix-Blanche que depuis le giratoire sur la route de Berne. En revanche, la sortie se fera exclusivement sur la route de Berne. Les pompiers pourront, eux, utiliser les deux accès aussi bien pour l'entrée que pour la sortie. Tous les rayons ont été calculés en fonction de leurs besoins.

Les coûts des diverses études qui vont être menées jusqu'à la présentation d'un préavis pour une demande de crédit de construction seront pris en charge dans le cadre du crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions, dont la validité vient d'être prolongée au 31 décembre 2021. Aucun des divers mandats prévus (bureau d'urbaniste, bureau d'architecture, etc.) ne devrait dépasser CHF 150'000, ce qui permettra de les proposer de gré à gré et d'éviter les marchés publics. Ceux-ci rallongeraient la procédure d'au moins six mois.

S'agissant de l'estimation des coûts des travaux d'extension de la caserne SDIS, on peut s'étonner de la marge de +/- 25 %. Celle-ci est toutefois jugée normale par les spécialistes au stade de l'étude de faisabilité. La précision sera de +/- 10 % lors de la demande de crédit de construction.

Le présent préavis n'ayant pas d'incidences financières, la Commission des finances n'est pas entrée en matière. Le passage y relatif de la décision que notre Conseil est appelé à prendre doit donc être supprimé, à savoir les termes «*incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances*».

* * *

Après délibération, notre Commission unanime invite le Conseil communal d'Épalinges à accepter le préavis municipal N° 24/2020, qui se conclut en ces termes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- *vu le préavis n° 24/2020 de la Municipalité du 02.11.2020;*
- *entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide

d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de développement nécessaires suivantes, telles que décrites au chapitre 5, soit :

- *Mandat de gré à gré à un bureau d'urbanisme pour l'élaboration d'un PA - Plan d'Affectation à la Croix-Blanche, sur la base des études test. Mandats de gré à gré pour les diverses études parallèles au PA (études d'impact, mobilité, environnement, etc.).*
- *Mandat de gré à gré, du bureau d'architecture lauréat de la Salle des spectacles ABA partenaires, auteur de l'étude de faisabilité pour une étude de projet en coordination avec le PA. Mise à l'enquête sitôt le PA mis en vigueur par les instances cantonales.*
- *Mandat de gré à gré pour l'organisation d'une procédure d'appel d'offres fonctionnelles sur invitation, selon le même principe que le préavis d'assainissement de la Salle des spectacles, préavis n° 07/2016.*
- *Présentation d'un préavis de demande de crédit de construction sur la base des résultats de l'appel d'offre, selon le même principe que le préavis de la rénovation de la salle des spectacles, préavis n° 15/2017.*

Le président-rapporteur



Christian Terrier

01/12/2020

Rapport de la séance de commission ad hoc

Concernant le rapport 25/2020 de
la Municipalité sur la possibilité
d'installer de nouveaux abribus et
l'opportunité de les végétaliser

Vincent von Siebenthal
Président – Rapporteur de cette commission

Séance commission ad hoc rapport 25/2020 végétalisation abribus

Date : Mardi 1^{er} décembre

Début de la séance : 20h00

Membres présent.e.s : Marisa Dürst, Julie Michaud, Mazyar Yosefi, Alexandre, Bernard Thonney, Vincent von Siebenthal, Alexandre Meier

Membres excusé.e.s : Alexander Omuku, Reynold Udry

Avec l'aimable participation de Monsieur le municipal Roland Perrin.

Une commissaire demande si, à la page 5 du rapport, qui recense les abribus de la future ligne Croisettes – Polny, des abribus seront installés aussi bien sur le sens de la montée que de la descente.

Un abribus sera-t-il installé à l'arrêt Biolleyre ? Oui, c'est prévu, même s'il n'est pas indiqué sur le plan.

La même commissaire estime que fort peu d'informations sont données en revanche concernant la végétalisation proprement dite des abribus...

Monsieur le Municipal rétorque que la chose est encore à l'étude, pour des questions d'étanchéité du bois : il s'agit d'éviter que l'eau s'amassant dans la terre et les plantes de la toiture ne ruisselle sur le bois composant les abribus.

Un commissaire demande si la municipalité collabore avec des entreprises spécialisées dans la confection de ce genre d'abribus ? Réponse de Monsieur le Municipal : les matériaux et la fabrication seront confiés à des entreprises externes à la commune, les services de la voirie seront cependant responsables du montage. Le bois utilisé sera vaudois, dans tous les cas, suisse. Les plantes seront sélectionnées en fonction de l'entretien qu'elles réclament...

Le même commissaire estime pour sa part qu'aussi bien le modèle « standard » que « simple couvert » devraient être fermés sur les côtés, afin de protéger les usagers du vent et des intempéries. Selon Monsieur le Municipal, c'est prévu, sauf pour les modèles « simples couverts » qui seront construits aux endroits où le trottoir est exigü et où fermer l'abribus sur les côtés signifierait bloquer le passage...

Un autre commissaire déplore que le coût de construction de ces abribus soit à la charge de la commune et non à celle des Transports Publics lausannois, qui en sont pourtant les principaux bénéficiaires. Le même commissaire estime que les abribus de type « simples couverts » ne seront pas utilisés par plus de 2 personnes en même temps, vu leur situation géographique. En outre, des abribus trop confortables risquent d'être choisis comme points de rendez-vous par les jeunes de la commune pour y fumer, voire y consommer de l'alcool : il y a un risque que ces jeunes y laissent tous leurs détritüs derrière eux (comme ils le font régulièrement dans l'abribus de Bois-Murat).

Le même commissaire demande si l'entretien de la partie végétale des futurs abribus pourra être assurée par les jardiniers de la commune sans excédent de travail, et sans engagement de personnel supplémentaire ? Réponse de Monsieur le Municipal : le choix des plantes qui seront insérées sur la toiture de ces abribus sera fait précisément en fonction de l'entretien qu'elles demandent. Il sera choisi des végétaux de nos régions, demandant le moins d'entretien et les plus résistants aux intempéries et au climat hivernal. Ce qui ne devrait pas donner trop de travail supplémentaire aux jardiniers communaux. Le même commissaire fait part de son souhait que les travaux de fabrication et de montage soient confiés à des entreprises locales.

Au terme de la séance, le rapport 25/2020 de la Municipalité est accepté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Séance levée à 20h47.

Rapport rédigé par le Président-rapporteur de la commission ad hoc : Vincent von Siebenthal

